

Communiqué de presse

Paris, le 31 décembre 2025 à 18h00

Communiqué relatif à la conclusion d'engagements collectifs de conservation d'actions de la société (Article 787 B du Code général des impôts)

ROUGIER SA (ALRGR, code ISIN FR0000037640) a été informée de la signature, le 19 novembre 2025, par certains actionnaires de la société, faisant principalement partie du groupe familial Rougier, d'engagements collectifs de conservation d'actions de la société souscrits pour l'application de l'article 787 B du Code général des impôts.

Conformément à la position 2004-02 de l'Autorité des Marchés Financiers, les principales caractéristiques de ces deux engagements collectifs de conservation sont résumées ci-après :

Régime	Article 787 B du Code général des impôts
Date de signature	19 novembre 2025
Durée de l'engagement collectif	31 décembre 2032
Modalités de reconduction	Pas de modalité de reconduction
% de capital visé par le pacte à la date de signature	59,84%
% de droits de vote visés par le pacte à la date de signature	70,19% Brut 70,58% Net
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeants mandataires et/ou membres du conseil	Francis ROUGIER, Romain ROUGIER, Victor AUGUIN-ROUGIER et Edgard REVOL-ROUGIER
Noms des signataires (autres que les dirigeants mandataires et/ou membres du conseil) détenant au moins 5% du capital et des droits de vote	SOPAR SAS et Christiane ROUGIER

A propos de ROUGIER

Fondé en 1923, ROUGIER est un leader du bois africain certifié. Présent en Afrique Centrale (Gabon et République du Congo), il opère dans la gestion de forêts naturelles 100% responsables et certifiées par des labels indépendants internationaux, dans la transformation industrielle et dans le commerce international.

Isin : FR0000037640 – ALRGR

www.rougier.fr

Contact

Cyril Combe

rougier@actus.fr

Tél. : +33 (0)1 53 65 36 36